



## **Déclaration liminaire de la FCPE, pour le CDEN du 22 novembre 2019**

Monsieur le Préfet,

Madame la vice-présidente du conseil départemental

M le Directeur Académique,

Mesdames, messieurs les élus

Mesdames, messieurs,

En cette presque fin de premier trimestre, nous vous proposons de notre prisme de parents de tirer un premier bilan de cette rentrée 2019.

Nous n'allons pas refaire le comité de suivi de la réforme des lycées qui a eu lieu le 8 novembre dernier au rectorat mais il peut néanmoins être intéressant de faire partager aux membres de cette instance présente quelques points forts.

Le premier constat, et il est relativement partagé est que cette réforme a totalement bousculé l'entité de ce qu'était une classe. Chaque élève a son emploi du temps spécifique en fonction des enseignements de spécialité choisis et une multitude de professeurs qui les suivent : jusqu'à 50 ou 60 par classe. Pour les élèves les plus timides, c'est vraiment un gros problème de s'intégrer dans un groupe.

Dans ce contexte, certains élèves se plaignent d'emploi du temps à rallonge ponctué de périodes inactives sans local adapté pour se poser. A tel point que certains ont demandé quelle était la durée du travail hebdomadaire maximale autorisée en France pour des mineurs de 15 ans. En fait, on leur fait découvrir ce que certains de leurs parents vivent au quotidien, à savoir le temps partiel subi. Et c'est bien dommage.

Autres conséquences qui nous inquiètent, c'est la façon dont vont se tenir les premiers conseils de classe des 1<sup>ères</sup> quand nous l'avons dit il y a tant d'intervenants qui gravitent. Le flou artistique domine. Quel suivi individualisé peut se tenir dans ces conditions ? quels professeurs vont y assister ? seulement ceux du tronc commun ? Y en aura-t-il plusieurs (un pour le tronc commun puis un par prof par groupe de SPE) ? et la représentation des parents lors de ces conseils ? Bref, les chefs d'établissement nous répondent tous, qu'ils vont avoir de l'autonomie et qu'ils vont être créatifs, mais cela ne nous donne pas de réponse voire peut nous inquiéter...

A cette heure, toujours pas de réponses du national ou de l'académie à ces questions qui dépassent bien évidemment notre département.

Enfin, 3e conséquence de cette réforme et de l'amplitude des horaires, les transports. Ils ont été le véritable point noir de cette rentrée lié à un manque flagrant de communication entre l'éducation nationale et la région ou les intercommunalités en charge des transports scolaires. Alors même si nous n'avons pas en face de nous des représentants de ces collectivités, il nous semble important de vous relayer certains faits qui nous ont été rapportés. Il est arrivé plusieurs fois que dans le sens des retours des élèves de 6ème soient laissés à l'abribus parce que le bus était plein, ils y attendent donc le bus suivant. Visiblement, certains chauffeurs n'osent pas déloger des élèves plus grands ou s'en fichent. Pour nous ceci soulève un problème de sécurité.

Sans parler d'absence de bus tout court pour les élèves en fin de journée ou le mercredi après midi

Les problèmes de transports ont été identifiés et j'en remercie monsieur Noé et je ne doute pas que sur cette question on s'améliorera l'année prochaine.

Concernant les collèges, nous sommes de nouveau interpellés par des parents de 6e qui s'étonnent de l'absence de cours de natation surtout quand on leur dit en CA de leur établissement que c'est le département qui ne finance plus cette activité. Merci madame la vice-présidente de rappeler à tous, parents et éducation nationale la véritable politique du conseil départemental en la matière.

Ceci dit, quel qu'en soit les raisons, et quel que soit le budget utilisé, nous considérons nous parents qu'il est indispensable que nos enfants aient à un moment quelconque de sa scolarité en primaire ou collège la possibilité d'apprendre à nager.

Enfin, on n'oublie pas nos tous petits qui ont intégré l'école à 3 ans, voire à 2 ans.

La scolarité obligatoire mise en œuvre cette année semble s'appliquer différemment en fonction des écoles. **Deux questions récurrentes qui nous reviennent : est-il obligatoire pour les enfants de venir l'après-midi et les moins de 3 ans peuvent-ils bénéficier de la cantine ?**

Merci de votre écoute et des réponses que vous y apporterez afin de nous permettre d'exercer notre mission le mieux possible.